



Flashez et retrouvez cette prestation en ligne, nos témoignages clients et vidéo



CONFORMITÉ BRUITS ET VIBRATIONS DES MACHINES ET ÉQUIPEMENTS

La prise en compte globale de vos obligations bruits et vibrations

Vos attentes

Vous souhaitez

répondre aux exigences de déclaration de bruit et vibrations : directive machine 2006/42/CE

répondre aux exigences d'étiquetage bruit de la directive "outdoor" 2000/14/CE (engins TP, engins mobiles...)

Nos solutions

Le Cetim vous propose

la sélection des protocoles d'essais adaptés à vos matériels : engins TP, matériel de jardinage, matériel de voirie...

des moyens d'essais spécialisés : chambre sourde, locaux insonorisés, aire en champ libre, chaînes de mesure acoustique et vibratoire multivoies, intensimètre, source sonore de référence

mesures de bruits sur site et en laboratoire selon les codes d'essais internationaux (ISO 11200, ISO 3740, ISO 9614), pression acoustique au poste opérateur, puissance acoustique

mesures vibratoires main-bras et corps complet selon les codes d'essais internationaux sur matériels portatifs et engins mobiles

Vos bénéfices

Le Cetim est Centre technique, indépendant et neutre, notifié CE pour la directive 2000/14/CE), il est un support compétent en matière de réglementation et normes - membre actif des commissions AFNOR - et de veille technologique en matière normative

vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour tous vos essais bruits et vibrations

si nécessaire le Cetim réalise vos essais complémentaires (CEM, sécurité...) voire la reconception de vos produits et équipements





Service question réponse
sqr@cetim.fr www.cetim.fr

